



DEPARTEMENT  
de la  
HAUTE-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance ordinaire du 12 avril 2024



REF : 2024 / 039

Nombre effectif et légal  
des Membres du Conseil  
Municipal : 23

Nombre des Membres en  
exercice : 23

Nombre des Membres  
présents à la séance : 16

Nombre des votants  
(présents + pouvoirs) : 23

*L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois d'avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 08 avril 2024.*

**Présents** : M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - Mme DI TULLIO - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. ROZE - Mme HUMBLOT - M. NIVELAIS - Mme ROBERT - Mme MARQUELET - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA - Mme PATIN.

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.*

**Absents excusés** :

*M. BOZETTI avait donné pouvoir à Mme JEAN DIT PANNEL*

*Mme FION avait donné pouvoir à Mme HUMBLOT*

*M. TAILLANDIER avait donné pouvoir à M. LAMBERT*

*M. VIALANEIX avait donné pouvoir à Mme HERAULT*

*Mme CHOMPRET avait donné pouvoir à Mme ROBERT*

*Mme BRINGAND avait donné pouvoir à M. ROZE*

*M. LEGENDRE avait donné pouvoir à M. OLLIVIER*

**Absents** : NEANT

*Mesdames HERAULT et PATIN ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'elles ont acceptées.*

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 - BUDGET ANNEXE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Vir. A la SI	Résultat de l'exercice 2023	Restes à réaliser 2023 D R	Solde des restes à réaliser	Montants à prendre en compte pour l'affectation de résultat	Montants à prendre en compte au 001
INV	603 292,19 €		- 41 074.00 €	67 102.38 € 15 887.00 €	- 51 215.38 €	511 002.81 €	562 218.19 €
FCT	- 24 924.36 €		- 11 324.83 €			-36 246.19 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

M. Michel LAMBERT, adjoint au Maire, propose d'affecter le résultat comme suit :

<b>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b>	<b>36 246.19 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	<b>36 246.19 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- ⊙ De procéder à l'affectation des résultats dans les conditions du tableau ci-dessus.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

